



### Compte rendu du comité syndical du 6 novembre 2014 – Lagrand

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Paul BELLET.

Les comptes rendus des comités syndicaux du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et 16 septembre 2014 sont validés.

## DÉLIBÉRATIONS

### APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisé en partenariat avec le Centre de Gestion des Hautes Alpes et a été approuvé lors de la CTP du 29/09/2014.

#### Délibération approuvée à l'unanimité :

- Validation du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Engagement du SMIGIBA pour mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels

#### Compléments apportés en comité syndical :

Le SMIGIBA s'est impliqué dans une démarche hygiène et sécurité avec la désignation d'un Agent Chargé de la Mise en Oeuvre (ACMO) des consignes de sécurité depuis novembre 2011. Carolyne VASSAS est l'assistante de prévention du SMIGIBA (nouvelle appellation de l'ACMO).

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR : TROUSSEAU VESTIMENTAIRE ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

En application au document unique d'évaluation des risques professionnels et du règlement intérieur hygiène et sécurité du SMIGIBA, un trousseau vestimentaire est mis à disposition des agents en fonction de leur poste (technicien de rivière ou chargé de mission).

Le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire, la collectivité doit mettre à disposition des agents les EPI nécessaires à l'exercice de leur mission.

Le règlement intérieur précisant la dotation vestimentaire et les EPI est présenté.

#### Délibération approuvée à l'unanimité :

- Adoption du règlement intérieur précisant la dotation vestimentaire et EPI par poste.
- Inscription des dépenses au chapitre 011 : charges à caractère général – article 60636 : vêtements de travail

## UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE — REMISAGE À DOMICILE

Le SMIGIBA dispose de 2 véhicules de service utilisés par son personnel pour l'exercice de ses missions. Un règlement intérieur est présenté pour définir les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Certains agents peuvent être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission et pour une durée maximum de un an renouvelable, à effectuer avec le véhicule de service le trajet travail/domicile et à l'y remiser. Cette autorisation se fait par le biais d'une convention entre le SMIGIBA et l'agent concerné sans paiement d'une redevance d'usage.

Cette utilisation particulière fait l'objet de règles précises détaillées dans le règlement intérieur.

### Délibération approuvée à l'unanimité :

- Adoption du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service, de même que celui relatif aux autorisations de remisage occasionnel à domicile,
- Autoriser M. le Président à signer la convention autorisant l'agent à une utilisation particulière.

## CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

[Dans le cadre de la démarche de remplacement de Mme CHAIX Cindy, secrétaire comptable du SMIGIBA, en arrêt maladie/maternité]

Le Législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement. C'est pourquoi, pour pallier d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, Le Président pourra faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Président. La collectivité rémunérera le service de remplacement sur la base d'un tarif horaire suivant la catégorie de l'agent mis à disposition quelle que soit la filière.

### Délibération approuvée à l'unanimité :

- Autoriser le Président à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion et à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

### Compléments apportés en comité syndical :

Le remplacement de Mme CHAIX se fera sur la base d'un mi-temps jusqu'à la fin de son congé maternité, soit le 31 mars 2015.

Les élus présents sont sollicités pour informer le SMIGIBA sur des potentiels candidats au poste. Proposition de se renseigner auprès du CIAS et d'Emploi Relais.

## CRÉATION POSTE DE DIRECTION

Pour remplacer la délibération du 2 mai 2012 portant objet la création d'un poste de direction en CDD.

### Délibération approuvée à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER** à compter 31 décembre 2014 le poste de direction tel que définit dans la délibération du 2 mai 2012
- **DE CRÉER** un poste de direction (filiale technique, Ingénieur principal, catégorie A, Bac+5) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## ATTRIBUTION RÉGIME INDEMNITAIRE

Les agents du SMIGIBA bénéficient du régime indemnitaire depuis 2005 (délibération du 14 décembre 2005) de type Indemnité d'exercice des missions (IEM), sous la forme d'un treizième mois.

- Les agents de la filière technique ne peuvent pas bénéficier de cette indemnité.
- Par ailleurs, Mme Barrere, titulaire de la fonction publique bénéficiait au sein du SIEM des indemnités IEMP et IFTS (indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires).

Par conséquent, la situation doit être régularisée en modifiant la délibération en précisant les différentes indemnités pour la filière administrative et pour la filière technique. Cela n'engendre pas de modifications dans le budget.

### Délibération approuvée à l'unanimité :

- Autoriser le Président à adopter le régime indemnitaire présenté en comité syndical
- le régime indemnitaire ainsi proposé prendra effet immédiatement et sera applicable aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires de droit public.

## BULLETIN ANNUEL D'INFORMATIONS

Tous les ans, le SMIGIBA édite un bulletin annuel récapitulant les actions menées dans le cadre du contrat de rivière et des documents d'objectifs des sites Natura sur l'année écoulée, ainsi que les actualités diverses (réglementation, élections,...) et les projets à venir.

Le bulletin est envoyé par voie postale aux riverains de la vallée du Buëch.

### Délibération approuvée à l'unanimité :

- Approuver la réalisation et l'édition du bulletin annuel pour un montant de 12 000 €HT
- Approuver le plan de financement
- Autoriser le Président à solliciter les financements et signer les conventions financières
- Autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération

### Compléments apportés en comité syndical :

Le bulletin doit être distribué dans la vallée de la Méouge.

Des informations concernant la Méouge devront apparaître dans le bulletin annuel.

Pour 2015, il est demandé de se rapprocher du CG26 et de la Région Rhône Alpes dans le plan de financement.

## AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### DÉLÉGUÉS COMCOM DES HAUTES BARONNIES

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Hautes Baronnies du 9 octobre 2014 a désigné les délégués au SMIGIBA :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ROMEO Georges	MOUSSOT Philippe
CONIL Jacques	LEROY Marie-Hélène
MOINIER Roland	AUMAGE Benoît

## COMPÉTENCE GÉMAPI

- La DREAL a sollicité le SMIGIBA pour intégrer la mission d'appui pour accompagner la mise en oeuvre de la GÉMAPI. Outre le collège des élus et le collège de l'Etat, la mission peut comprendre des "membres complémentaires", l'idée étant d'avoir la représentation la plus fine possible des spécificités de notre région. A ce titre, le SMIGIBA est proposé par la DREAL comme membre complémentaire, représentant des problématiques liées à un cours d'eau en territoire de montagne, hors TRI (territoire à risque inondation) identifié réglementairement.

- Le SMAVD dans le cadre de sa future mission d'EPTB (établissement public territorial de bassin à l'échelle du bassin versant de la Durance), propose une rencontre technique de toutes les structures de gestion du bassin de la Durance en présence d'un avocat spécialisé le 3 novembre autour de la compétence GÉMAPI.

### Compléments apportés en comité syndical :

M. Francou informe de la difficulté qu'auront les collectivités pour payer l'autofinancement (à hauteur minimum de 20 %) de projets très onéreux (comme par ex. 10 millions d'euros pour la réfection des digues de Veynes). Il propose de rencontrer le Préfet des Hautes Alpes avec le plan d'actions inscrites dans le plan de gestion des alluvions afin de définir des actions prioritaires et de concentrer les financements maximums sur ces projets.

## DIGUES

Le projet de décret est en cours de consultation publique.

De 4 classes d'ouvrages (A, B, C et D), le projet propose de maintenir seulement 3 classes de digues : A, B et C. Les caractéristiques des digues de classe C évoluent : hauteur 1,50m et 30 personnes minimum protégées.

### Compléments apportés en comité syndical :

Avec ce nouveau classement, les contraintes réglementaires s'affermissent. Une réflexion est engagée au niveau du conseil syndical pour la gestion des digues à l'avenir, à une échelle supra-communale. Le SMIGIBA étant la structure la plus adaptée pour assurer les suivis des ouvrages (inspections visuelles, inspection en crue,...).

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

### 1- Volet AEP (eau potable)

Le CG05 s'engage à présenter pour la fin de l'année des cartes sur :

- les communes disposant d'un schéma diagnostic AEP, leur état d'avancement ou actualisation à venir
- les indices linéaires de perte par réseau

Une réflexion sur les différents travaux prioritaires et la hiérarchisation des actions se basera sur ces cartographies.

De la communication est à prévoir pour informer les conséquences au niveau des communes et des redevances liées au classement ZRE (zone de répartition des eaux).

## 2- Volet hydrométrie et suivi biologique

Le SMIGIBA sera maître d'ouvrage de deux stations temporaires de mesure des débits à l'étiage estival (la DDT sera également maître d'ouvrage de 2 stations temporaires).

Une fiche de poste en faveur de la création d'un poste ressource en eau devra être rédigée en faveur de l'animation du plan de gestion de la ressource en eau et du suivi des stations de mesure des débits.

Une convention tripartite (SMIGIBA/DDT/ONEMA) permettra de répartir le travail de manière équilibrée pour assurer l'installation des stations, la validation des données et les jaugages avec la DDT et l'ONEMA.

## 3- Avancement du plan de gestion de la ressource en eau

La prochaine réunion sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau se déroulera le **13 novembre à 9h30 à Gap** (en DDT).

### Compléments apportés en comité syndical :

Les élus demandent de se renseigner sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau sur la Méouge auprès de la DDT de la Drôme. Volonté des élus pour que le SMIGIBA s'investisse dans le plan de gestion de la ressource en eau de la Méouge.

## PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

La présentation technique par le bureau d'études HYDRETTUES des actions de gestion des matériaux sur la vallée du Buëch (dans le cadre du plan de gestion des alluvions) sous la forme d'un comité de pilotage, avec les élus (président des communautés de communes, mairies concernées par les actions du plan de gestion des alluvions, EDF, TRANSALPES, Chambre d'agriculture,...) s'est déroulée le 4 novembre 2014.

Le rendu de l'étude est prévu pour le 15 décembre 2014 avec la présentation d'un réseau de suivi pour justifier la mise en œuvre d'actions d'entretien.

Une rencontre avec Transalpes est prévue début décembre.

### Compléments apportés en comité syndical :

MEOUGE : Dans le cadre du suivi du plan de gestion de la Méouge, les élus demandent que soit actualisée l'étude avec un levé topographique de la Méouge sur le tronçon amont jusqu'aux Gorges. L'avenant du contrat de rivière devra intégrer ce levé topo.

BUECH : sur la commune de Lus-La-Croix-Haute, 3 torrents sont très chargés en matériaux. Des gabions permettaient par le passé de concentrer les écoulements et d'éviter des débordements. Aujourd'hui ces gabions ne sont plus efficaces et ces torrents inquiètent les élus.

## NATURA 2000

### 1- Site N2000 Buëch

- Stratégie pour élection du nouveau président de comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » : 2 réunions d'information sur Natura et contrat de rivière se sont déroulées les 28 et 29 octobre 2014. Réussite de ces réunions avec 31 élus présents.

- Réunions suivantes :

- comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » : 4 décembre 2014 pour élection nouveau président pour le site du Buëch
- Réunion de cadrage DDT/DREAL/SMIGIBA pour établir la nouvelle convention 2015-17 (animation des 3 sites Buëch, Méouge et Marais de Manteyer) : à prévoir 16 ou 18 décembre 2014. Il faudrait que le nouveau président du copil soit présent à cette réunion

## 2- Site N2000 Gorges Méouge

Actualisation de la plaquette d'information en cours.

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Les gorges de la Méouge » : 11 décembre 2014 pour ré-élection du président.

### TRAVAUX EN COURS

- Village des Jeunes : adoucissement fontenil (Veynes/Oze), protection berge (chabestan) et adoucissement de la Poissonnière (Aspremont). Fin des travaux le 17/10/2014
- Travaux d'entretien de la végétation : Lus-La-Croix-Haute (Arbres et Techniques), travaux en cours sur Serres (digue et torrent de Bel Air)
- Travaux Sigottier : suivi du chantier (Festa) de soutènement de la route communale et franchissabilité du torrent d'Arron. Chantier terminé.

### ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE - DIVERS

La commune d'Eygalayes a sollicité le SMIGIBA pour régulariser les travaux d'urgence réalisés suite à la crue de juillet 2013. Une visite de terrain s'est déroulée sur site le 10 octobre 2014. Trois dossiers de déclaration simplifiée au titre de la loi sur l'eau ont été proposés par le SMIGIBA le 16/10 à la commune pour répondre à la mise en demeure promulguée par les services de l'Etat de la Drôme.

### PLANNING

Prochain comité syndical : 8 décembre à 17h30 à la CCIB de Lagrand avec l'intervention de l'Agence de l'eau. L'ordre du jour se focalisera sur le bilan du contrat de rivière entre 2008 et 2014 en perspective de l'avenant de 2 ans : septembre 2015- septembre 2017.

Réunion de bureau : 3/12/2014 à 10h à la mairie d'Eyguians, salle du conseil municipal.

Réunion de l'exécutif : 19/11/2014 à 10h30 à Serres